



Bulletin mensuel d'information

Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie Madeleine

Conseil municipal

Simon Lacombe,	maire
Chantal Bernatchez,	siège # 1
Jean-Guy Chassé,	siège # 2
Gilles Carpentier,	siège # 3
Daniel Choquette,	siège # 4
Patrice Barbot,	siège # 5
Lise Cadieux,	siège # 6

Prochaine session régulière du conseil :
Lundi 1^{er} février 2016 à 20 h 00



Budget 2016 page 2

MESSAGE DU SERVICE INCENDIE

Vous avez de la correspondance à acheminer à Francis Lacharité, directeur du service incendie ? Une boîte aux lettres extérieure a été mise en place à cette effet à la caserne au 290, rue St-Jean-Baptiste à Sainte-Madeleine.

Si vous avez dans votre secteur une borne fontaine enneigée, veuillez aviser la municipalité afin qu'elle corrige la situation.

En 2015, le service incendie a procédé à l'inspection de vos avertisseurs de fumée. Si vous aviez des anomalies, nous vous demandons de les corriger avant le suivi au printemps 2016. Nous vous rappelons que les inspections reprendront en 2016 pour les secteurs qui n'ont pas été faits.

Pour consulter la réglementation sur les avertisseurs de fumée veuillez consulter notre site internet à l'adresse suivante :

<http://sainte-marie-madeleine.ca/service-securite-incendie/>

Francis Lacharité,
Directeur du service incendie Sainte-Madeleine/ Sainte-Marie-Madeleine



DOCUMENT EXPLICATIF SUR LE BUDGET 2016

Adoption du budget 2016 – séance extraordinaire Tenue le 14 décembre 2015 à 20 h 00

Il nous fait plaisir de vous transmettre un résumé des grandes lignes du budget de la municipalité pour l'année 2016.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS

Un maintien du taux de la **catégorie résiduelle** (résidentielle et agricole) sera de 0,56 \$/100 \$ pour l'année 2016. Le taux de la **catégorie des immeubles non résidentiels** sera maintenu à 1.01 \$ / 100 \$ d'évaluation.

FAITS À NOTER

Pour la collecte à trois voies, la tarification sera maintenue. La population de Sainte-Marie-Madeleine a accès aux services offerts par la Régie, comprenant notamment : les écocentres, le site de récupération de la terre et des branches, les collectes annuelles de résidus domestiques dangereux ainsi que trois collectes de gros rebuts par année.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

REVENUS	2016
Taxe foncière générale	2 280 500,00 \$
Services municipaux	607 500,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	21 500,00 \$
Services rendus	206 500,00 \$
Imposition de droits	102 000,00 \$
Amendes, intérêts et autres	44 500,00 \$
Transferts, ententes et autres	17 500,00 \$
TOTAL DES REVENUS	3 280 000,00 \$

Surplus accumulé non affecté **220 000,00 \$**

DÉPENSES	2016
Administration générale	618 000,00 \$
Sécurité publique	797 500,00 \$
Transport routier	809 000,00 \$
Hygiène du milieu	814 500,00 \$
Urbanisme	73 500,00 \$
Loisirs et culture	235 000,00 \$
Frais de financement	26 000,00 \$
Remboursement en capital	126 500,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 500 000,00 \$

Programme triennal des immobilisations

	Administration	Transport	Hygiène	Loisir & Parcs	Total
2016			30 000\$	50 000\$	80 000\$
2017			30 000\$	30 000\$	60 000\$
2018		30 000\$	30 000\$	30 000\$	90 000\$
		30 000\$	90 000\$	110 000\$	230 000\$

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE DU 7 DÉCEMBRE 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire ajournée du 9 novembre 2015
4. Période de questions
5. Adoption du rapport des correspondances
- 6. Législation**
 - 6.1. Règlement 15-441 – Enlèvement des résidus domestiques
 - 6.2. Règlement 15-442 – Collecte sélective des matières recyclables
 - 6.3. Règlement 15-443 – Enlèvement des matières organiques
 - 6.4. Avis de motion - Règlement numéro 15-444 –Taxation annuelle
 - 6.5. Avis de motion – Règlement 15-445 CLÔTURES matériaux et hauteurs (10.3.3. et 10.3.5)
 - 6.6. *Avis de motion – Règlement numéro 15-446 concernant la sécurité incendie (point retiré)*
- 7. Administration et finances**
 - 7.1. Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2015
 - 7.2. Approbation des comptes à payer
 - 7.3. Proportion médiane et facteur comparatif 2016
 - 7.4. Calendrier des sessions du Conseil 2016
 - 7.5. Fixer la date d'une séance extraordinaire en décembre
 - 7.6. Fixer la date de la séance extraordinaire - Budget 2016
- 8. Sécurité publique – Service des incendies**
 - 8.1. Abrogation de la résolution 2015-08-177 « Service des incendies – Prévisions budgétaires 2016 »
 - 8.2. « Service des incendies – Prévisions budgétaires 2016 - Adoption»
 - 8.3. Mandat à Groupe GPI pour la gestion prévention incendie
- 9. Transport routier – Voirie municipale**
 - 9.1. Rapport des travaux publics
 - 9.2. Nettoyage de fossé derrière le 2085 rue Normand
 - 9.3. CITVR – Prévisions budgétaires 2016
- 10. Aqueduc – Égouts – Matières résiduelles**
 - 10.1. RAESMSMM - Prévisions budgétaires 2016
 - 10.2. Achat conjoint de bacs roulants 2016
 - 10.3. *Demande évaluation – égouts sanitaire Douville (point ajouté)*
- 11. Urbanisme**
 - 11.1. Dépôt du rapport des permis et certificats novembre 2015
 - 11.2. Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2015
 - 11.3. Demande de dérogation mineure DM-2015-07 / Montée du 4e Rang
 - 11.4. Demande de dérogation mineure DM-2015-09 / rang St-Simon

- 11.5. Mandat d'un membre du conseil au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

12. Loisirs – Culture - Organismes

- 12.1. Bibliothèque - Prévisions budgétaires 2016
- 12.2. Corporation O.T.J. Desnoyers – Prévisions budgétaires 2016 – Adoption (point reporté)
- 12.3. Participation au coût de location du local – Cercle des Fermières de Sainte-Madeleine

13. Autres

Aucun point

14. Varia

- 14.1. Repas des Fêtes
- 14.2. *Intermédiaires avocats (point ajouté)*

15. Dépôt de documents

- 15.1 RIAM (CE) Procès-verbal du 30 septembre 2015
- 15.2 RIAM (CA) Procès-verbal du 28 octobre 2015
- 15.3 RIAM (CE) Procès-verbal du 4 novembre 2015
- 15.4 RIAM (CA) Procès-verbal du 18 novembre 2015

16. Période de questions
17. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.

2015-12-276

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;
CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

En ajoutant les points suivants :

10.3 Demande évaluation – égouts sanitaire Douville

14.1 Intermédiaires avocats

En reportant le point suivant :

12.2 Corporation O.T.J. Desnoyers – Prévisions budgétaires 2016 - Adoption

En retirant le point suivant :

6.6 Avis de motion – Règlement 15-446 concernant la sécurité incendie

2015-12-277

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE AJOURNÉE DU 9 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire ajournée du 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 9 novembre 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-12-278

5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 1er novembre 2015;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE les correspondances reçues depuis le 1er novembre soient déposées aux archives de la municipalité;
QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

6. LÉGISLATION

2015-12-279

6.1 RÈGLEMENT 15-441 CONCERNANT « ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ »

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

CONSIDÉRANT les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 112 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame Chantal Bernatchez le 9 novembre 2015;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète ce qui suit :

Vous retrouverez le document complet dans le procès-verbal de décembre sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau.

Simon Lacombe
maire

Ginette Daigle
directrice générale

2015-12-280

6.2 RÈGLEMENT 15-442 « COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ »

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

CONSIDÉRANT les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 112 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame Lise Cadieux le 9 novembre 2015;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Vous retrouverez le document complet dans le procès-verbal de décembre sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau.

Simon Lacombe
maire

Ginette Daigle
directrice générale

2015-12-281

6.3 RÈGLEMENT 15-443 CONCERNANT « ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ »

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

CONSIDÉRANT les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 112 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame Chantal Bernatchez le 9 novembre 2015;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Vous retrouverez le document complet dans le procès-verbal de décembre sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau.

Simon Lacombe
maire

Ginette Daigle
directrice générale

2015-12-282**6.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 15-444 – TAXATION ANNUELLE**

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Barbot, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 15-444 « Taxation annuelle ».

2015-12-283**6.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 15-445 – CLÔTURES : MATÉRIAUX ET HAUTEURS (10.3.3. ET 10.3.5)**

Avis de motion est donné par monsieur Daniel Choquette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 15-445 « Clôture : Matériaux et hauteurs (10.3.3 et 10.3.5) ».

6.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 15-446 – CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Point retiré

7. ADMINISTRATION ET FINANCES**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2015**

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux membres du conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 30 novembre 2015.

2015-12-284**7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 46 686.76\$, les comptes payés par chèques au montant de 6 237.14\$, les comptes payés par paiements préautorisés de 21 790.67\$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 169 464.82\$, le tout avec dispense de lecture.

7.3 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF

La directrice générale dépose la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière,

Exercice 2016 :	proportion médiane :	100 %
	facteur comparatif :	1.00

Rôle triennal 2016-2017-2018

2015-12-285**7.4 CALENDRIER DES SESSIONS DU CONSEIL 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses sessions ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des sessions ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se

tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h au lieu habituel des sessions, soit le 290, rue Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine :

11 janvier 2016	2 mai 2016	12 septembre 2016
1 ^{er} février 2016	6 juin 2016	3 octobre 2016
7 mars 2016	4 juillet 2016	7 novembre 2016
4 avril 2016	15 août 2016	5 décembre 2016

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

2015-12-286**7.5 FIXER LA DATE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE EN DÉCEMBRE**

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'une séance extraordinaire soit fixée au 14 décembre 2015 à 19h30, au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

2015-12-287**7.6 FIXER LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE - BUDGET 2016**

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016 soit fixée au 14 décembre 2015 à 20h00, au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES**2015-12-288****8.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2015-11-257 « SERVICE DES INCENDIES – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 »**

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 2015-11-257.

2015-12-289**8.2 SERVICE DES INCENDIES – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le comité incendies de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine et de la municipalité du village de Sainte-Madeleine se sont rencontrés en date du 23 novembre 2015 en vue de convenir unanimement des prévisions budgétaires du Service Incendies 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine dépose lesdites prévisions budgétaires modifiées 2016 et en recommande l'adoption;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter telles que convenues, les prévisions budgétaires 2016 du Service des incendies, qui représentent un montant global de 485 000 \$ à être partagé avec le Village de Sainte-Madeleine, selon les termes de l'entente intermunicipale.

QUE la présente résolution soit transmise au Village Sainte-Madeleine.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution soient incluses dans les prévisions budgétaires 2016.

2015-12-290

8.3 MANDAT À GROUPE GPI POUR LA GESTION PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT la loi sur la Sécurité Incendie;
CONSIDÉRANT que nous devons nous conformer à notre Schéma de couverture de risques;
CONSIDÉRANT QU'au niveau de la prévention, la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine ne prévoit aucune réduction des mesures de prévention pour les risques moyens, élevés et très élevés;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
De mandater le Groupe GPI gestion préventive incendie, pour les mesures de prévention pour les risques moyens, élevés et très élevés pour une période trois (3) ans, selon soumission remise en date du 9 novembre 2015.

9. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport du responsable des travaux publics

2015-12-291

9.2 NETTOYAGE DE FOSSÉ DERRIÈRE LE 2085 RUE NORMAND

CONSIDÉRANT la demande du citoyen de la rue Normand, à l'effet que le drainage de la rue se fasse sur sa propriété;
CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics a constaté le besoin, de la part de la municipalité, d'effectuer les travaux;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'effectuer les travaux de drainage requis, puisque l'entretien de cette partie incombe à la municipalité selon les ententes précédentes au dossier.

2015-12-292

9.3 CONSEIL INTERMUNICIPAL TRANSPORT VALLÉE RICHELIEU – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine est membre du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu;
CONSIDÉRANT QU'à la session extraordinaire du 4 novembre 2015, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016;
CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de la loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'adopter les prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016, prévoyant des dépenses totales de 23 317 474\$;
D'adopter la nouvelle grille tarifaire 2016 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, en vigueur à partir du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016
QUE la participation financière de municipalité de Sainte-Marie-Madeleine, pour l'exercice financier 2016, soit et est de 199 183\$.

10. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

2015-12-293

10.1 RÉGIE ASSAINISSEMENT DES EAUX SAINTE-MADELEINE/SAINTE-MARIE-MADELEINE-PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'à la session ordinaire du 5 novembre 2015, le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des eaux Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et nous le transmet pour adoption;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'adopter le budget de la Régie d'assainissement des Eaux de Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine pour l'exercice 2016 totalisant des dépenses de fonctionnement de 293 602 \$, le montant pour la municipalité pour les ouvrages conjoints étant de 55 590\$ et pour les ouvrages exclusifs de 29 443\$.

2015-12-294

10.2 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;
CONSIDÉRANT QUE pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;
CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 11 décembre 2015 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;
CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;
CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;
CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)
360 litres	240 litres
20	0

DE déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.
DE conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;

- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (3541, boul. Laurier).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

2015-12-295

10.2 DEMANDE ÉVALUATION ÉGOÜTS SANITAIRES DOUVILLE

CONSIDÉRANT la demande du secteur Douville;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez,

DE demander à la directrice générale d'obtenir l'évaluation des coûts du branchement des égouts sanitaires sur les rues Demers, Normand et la route 116 en se servant de la remise de la taxe d'essence Québec-Canada (TECQ) 2015-2019

On demande le vote sur la proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire	✓	
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4		✓
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6		✓

Le résultat du vote 3 pour, 4 contre, la résolution est donc refusée.

11. URBANISME

11.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS NOVEMBRE 2015 - DÉPÔT

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de novembre 2015.

11.2 PROCÈS VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 NOVEMBRE 2015 - DÉPÔT

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 26 novembre 2015

2015-12-296

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2015-07

Demande de dérogation mineure présentée par Rénovation Gilles Laplante pour le 3485, montées du 4e rang. La demande vise la subdivision du lot 2 366 302. Le lot projeté 2 366 302 pt1 aura une superficie de 1 093,0m² et une largeur de 22,60m, les normes en vigueur étant de 1 500m² au niveau de la superficie et 25m au niveau de la largeur. Le lot projeté 2 366 302 pt2 aura une superficie de 1239,3m², la norme en vigueur est de 1500m².

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande concernant la subdivision du lot soit acceptée;
- **Considérant que** le préjudice est inexistant pour le voisin, terrain boisé et terre en culture;
- **Considérant** le préjudice élevé au propriétaire actuel si la demande est refusée, soit l'abandon du projet;
- **Considérant** que le demandeur est de bonne foi;
- **Considérant** que le demandeur a fait la démonstration qu'il existe des possibilités conformes au niveau de l'évacuation des eaux usés.

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que des conditions soient imposées pour l'octroi de la dérogation :
 - Que le réseau d'aqueduc soit prolongé de façon à desservir conformément les lots projetés;
 - Que les allées d'accès soient conformes au règlement de zonage en vigueur;
 - Que le permis de construction soit demandé simultanément au permis de lotissement afin que la construction soit effectuée dans les 12 mois suivants la subdivision.

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez,
DE recommander la dérogation mineure.

On demande le vote sur la proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire	✓	
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4		✓
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6		✓

Le résultat du vote 3 pour, 4 contre, la demande de dérogation est donc refusée.

2015-12-297

11.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2015-09

Demande de dérogation mineure présentée par Stéphane Marc-Aurèle 2050 rang St-Simon situé sur le lot 2 367 887. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise à régulariser une situation dérogatoire existante au niveau de la superficie d'un bâtiment accessoire de type garage (ancien bâtiment agricole converti en garage résidentiel).

La situation existante ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 7.2.2 concernant les bâtiments accessoires quant à l'aspect suivant :

- La superficie du garage détaché est de 233,8 m² au lieu du 80,4 m² prescrit. La dérogation est de 153,4m².

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE recommander la dérogation mineure.

2015-12-298

11.5 MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'ajouter un membre du conseil au sein du comité consultatif d'urbanisme, telle que stipule la résolution 2015-11-240;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Jean-Guy Chassé,
DE mandater monsieur Gilles Carpentier au sein du comité consultatif d'urbanisme.

On demande le vote sur la proposition:

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		✓
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 3 contre, 4 pour, la résolution est donc acceptée.

12. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

2015-12-299

12.1 BIBLIOTHÈQUE - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque de Sainte-Madeleine a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et nous l'a transmis pour adoption;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le budget déjà approuvé par le village de Sainte-Madeleine pour l'exercice financier 2016, tel qu'il a été soumis, au montant de 16 890\$ dont la part de la municipalité est de 8 445\$, copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2015-12-300

12.2 CORPORATION O.T.J. DESNOYERS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et nous l'a transmis pour adoption;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez,

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2016, tel qu'il a été soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe B".

On demande le vote pour reporter la résolution au 14 décembre 2015 :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		✓
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 3 contre, 4 pour, la résolution est donc reportée au 14 décembre prochain

2015-12-301

12.3 DEMANDE DE PARTICIPATION AU COÛT DE LOCATION DU LOCAL - CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINTE-MADELEINE

CONSIDÉRANT la demande du Cercle des Fermières de Sainte-Madeleine afin de contribuer à défrayer une partie du prix de location du local pour leurs activités artisanales au 75, rue Saint-Simon;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un montant de 150.00 \$ par mois, tel que demandé par le Cercle des Fermières afin de leur permettre de poursuivre leur mission.

13. AUTRES

Aucun point

14. VARIA

2015-12-302

14.1 REPAS DES FÊTES

La municipalité offrira aux membres du Conseil ainsi qu'à ses employés le repas du 17 décembre 2015 à 17h30 au restaurant La Casa Grecque de St-Hyacinthe;

QUE les conjoints(es) des membres du Conseil et des employés municipaux soient invités à cette occasion;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE mandater la directrice générale pour procéder aux réservations et achats nécessaires pour ce repas;

QUE la municipalité assumera les frais de cette réception, exception faite des conjoints(es) des membres du Conseil et des employés municipaux.

2015-12-303

14.2 INTERMÉDIAIRES AVOCATS

CONSIDÉRANT le manque de suivi et le refus de donner aux conseillers des informations sur les causes confiées à nos avocats;

CONSIDÉRANT QUE le maire Lacombe a tendance à cacher aux conseillers le déroulement et les informations sur les dossiers devant la cour et autres;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé;

QUE les conseillers Choquette et Carpentier deviennent les intermédiaires entre la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et les différents avocats dans les causes actuellement devant la cour et autres.

La directrice générale devra donc aviser immédiatement tous les intervenants (avocats) de cette résolution du conseil présentement établie.

On demande le vote sur la proposition:

		POUR	CONTRE
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 2 contre, 4 pour, la résolution est donc acceptée.

LE MAIRE EXERCE SON DROIT DE VÉTO SUR CETTE RÉSOLUTION EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2015, TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 142 DU CODE MUNICIPAL

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 RIAM (CE) Procès-verbal du 30 septembre 2015

15.2 RIAM (CA) Procès-verbal du 28 octobre 2015

15.3 RIAM (CE) Procès-verbal du 4 novembre 2015

15.4 RIAM (CA) Procès-verbal du 18 novembre 2015

16. Période de question

17. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé de madame Lise Cadieux, de lever cette session à 21h00.

Simon Lacombe
Maire

Ginette Daigle
directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE DU 14 DÉCEMBRE 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 19 H 30

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport des correspondances au 10 décembre 2015

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 4.1 Comptes à payer au 10 décembre 2015
- 4.2 Contrats de travail 2016
- 4.3 *Corporation O.T.J. Desnoyers – Prévisions budgétaires 2016 – Adoption (point ajouté)*

5. Période de questions
6. Levée de la session

1. **Ouverture de la session extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 19h30.**

2015-12-304

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour; CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation afin d'ajouter un point à l'ordre du jour;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2015-12-305

3. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT que le rapport des correspondances reçues depuis le 1er décembre 2015 présenté par la directrice générale et déposé au conseil municipal;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 1er décembre 2015 de même que le rapport de la directrice générale soient déposés aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2015-12-306

4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 10 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les comptes payés par chèques au montant de 2 638.34\$, les et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 65 776.53\$, le tout avec dispense de lecture.

Certificat de crédits suffisants

Je soussignée, Lucie Paquette, secrétaire - trésorière adjointe certifie, par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour les dépenses ci-haut projetées par le conseil

Lucie Paquette

Secrétaire - trésorière adjointe

2015-12-307

4.2 CONTRAT DE TRAVAIL 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les modifications, apportées aux contrats de travail de chacun des employés de la municipalité, à savoir l'Annexe C ou D;

CONSIDÉRANT les dispositions de protection et de confidentialité des renseignements personnels prévus par la Loi; IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les annexes des contrats de travail 2016 de:

Madame Ginette Daigle, directrice générale / secrétaire-trésorière (annexe C);

Madame Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe (annexe C);

Madame Colombe Morin, adjointe administrative (annexe D);

Monsieur René Martin, inspecteur en voirie (annexe D);

Ayant pour objet de reconduire les contrats 2015 avec les modifications prévues à leur Annexe C et D pour l'année 2016;

QUE la directrice générale, Madame Ginette Daigle, et le maire, Monsieur Simon Lacombe soient autorisés à signer chacune des annexes pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

2015-12-308

4.3 CORPORATION O.T.J. DESNOYERS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et nous l'a transmis pour adoption;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2016, au montant total de 197 450\$; avec la contribution financière de 140 000\$ de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

4. Période de questions

5. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, de lever cette session à 20h05.

Simon Lacombe
Maire

Ginette Daigle
directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE DU 14 DÉCEMBRE 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Prévisions budgétaires 2016 - Adoption
- 3.2 Règlement numéro 15-444 ayant pour objet de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2016 – Adoption
- 3.3 Programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 - Adoption

4. Période de questions
5. Levée de la session

1. Ouverture de la session ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 20h00.

2015-12-309

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADMINISTRATION

2015-12-310

3.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 – ADOPTION

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation par le Conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2016;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter telles que présentées, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016, prévoyant des revenus égaux aux dépenses, soit un montant de 3 500 000\$.

UN document explicatif sur le budget 2016 et le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2016, 2017 et 2018, sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité.

2015-12-311

3.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-444 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS, LES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2016 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec demande de dispense de lecture a été donné lors de la session ordinaire du 7 décembre 2015 par monsieur Patrice Barbot, copie du projet de règlement ayant alors été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement numéro 15-444 soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

Vous retrouverez le document complet dans le procès-verbal de décembre sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau.

Simon Lacombe
Maire

Ginette Daigle
directrice générale

2015-12-312

3.3 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 ET 2018 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers des trois (3) prochaines années;

Attendu que le conseil municipal a préparé un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

	Administration	Transport	Hygiène	Loisir & Parcs	Total
2016			30 000\$	50 000\$	80 000\$
2017			30 000\$	30 000\$	60 000\$
2018		30 000\$	30 000\$	30 000\$	90 000\$
		30 000\$	90 000\$	110 000\$	230 000\$

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018.

4. Période de questions
5. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, de lever cette session extraordinaire-budget à 21h00.

Simon Lacombe
Maire

Ginette Daigle
directrice générale

DÉTAIL DES COMPTES PAYÉS - DÉCEMBRE 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016

Alimentation Sainte-Madeleine Inc.	18,76 \$	Morissette Charles	669,22 \$
Bertrand Mathieu Ltée	34 681,42 \$	Perrault Jean	1 047,00 \$
Cargill Limited	4 217,60 \$	Protection incendie CFS Ltee	10,47 \$
Carrière Mont-Saint-Hilaire Inc.	229,68 \$	Régie interm. Acton & Maskoutains	224,78 \$
Consultation Infomatrix	448,40 \$	Régie interm. Acton & Maskoutains	10 163,83 \$
Fournitures de bureau Denis	242,03 \$	Sécurité Maska Inc.	825,81 \$
Impressions KLM	205,81 \$	Therrien Couture	11 563,19 \$
Lemieux mobilier de bureau Inc	303,53 \$	Tousignant Gérard	925,00 \$
		TOTAL :	65 776,53 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Andre Lacombe Inc.	552,36 \$	Laboratoires d'analyses S.M. Inc.	403,56 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	360,06 \$	Lacharité Francis	376,64 \$
Atelier Prestige N L	209,38 \$	Lacombe Simon	47,73 \$
Baillargeon Mario	93,60 \$	Laferte et Letendre Inc.	88,22 \$
Beaugard Equipement 2005 Inc.	4 518,52 \$	Lapierre, Pierre	25,00 \$
C.I.T.V.R.	1 234,66 \$	Lapointe Martin	21,00 \$
Canadien National-Non Marchandises	621,00 \$	Martin Rene	71,76 \$
Cargill Limited	3 623,57 \$	Michaud Steve	21,00 \$
Carrière Mont-St-Hilaire Inc.	4 743,52 \$	Morin Colombe	49,40 \$
Centre du travailleur F.H.	287,28 \$	MRC les Maskoutains	136,64 \$
Chauffage Jules Frechette & Fils Inc.	2 742,15 \$	Municipalité Village Sainte-Madeleine	1 219,96 \$
Compteurs Lecomte Ltée	390,46 \$	NMP Golf Construction Inc	2 000,28 \$
Daigle Ginette	61,88 \$	Petite caisse	34,10 \$
Delcom Solutions D'affaires	151,79 \$	Pizzeria Sainte-Madeleine	50,00 \$
Deneigement et entretien Excellence Inc.	379,42 \$	Plomberie Simon Champagne 2011 Inc	1 066,40 \$
Deroy Patrick	13,46 \$	Pro Drain 1972 Enr.	1 580,91 \$
Despots Jean-Yves	21,00 \$	Propane Action	458,31 \$
Dion Dany	14,00 \$	R.I.E.V.R.	9 127,73 \$
Direction de la Gestion du Fonds du Mern	52,00 \$	Raymond Chabot Grant Thornton	4 573,14 \$
Electromécano	10 982,20 \$	Real Huot Inc.	10 266,06 \$
Ent Electriques Robert Jodoin Ltee	2 260,11 \$	Regie de L'A.I.B.R.	666,22 \$
Excavation Girma Inc.	2 529,45 \$	Simard Pierre-Carl	7,00 \$
Excavation Vincent Messier	19 275,41 \$	Societe de l'assurance Auto du Quebec	14,25 \$
Fournitures de Bureau Denis	201,78 \$	Stooke-Morel Jérémy	7,00 \$
Garage J.L. Lacoste & Fils	180,91 \$	Therrien Couture	6 319,95 \$
Garand Rene	14,00 \$	Travaux généraux Fl	189,71 \$
Gestim Inc.	3 171,65 \$	Ville de Saint-Hyacinthe	1 654,95 \$
Gravel Claude	218,40 \$	Ville Mont St-Hilaire	1 916,88 \$
Grondin Jérôme	14,00 \$		
Groupe-Conseil Génipur Inc.	6 036,19 \$	TOTAL :	107 348,01\$

ARNAQUE TÉLÉPHONIQUE : PRÉVENTION AUPRÈS DES GRANDS-PARENTS



Les policiers de la Sûreté du Québec tiennent à rappeler certains conseils de sécurité afin d'éviter des fraudes auprès des personnes âgées de la Montérégie.

Récemment, un ou des individus se seraient fait passer pour les petits-enfants de certains aînés afin de leur soutirer des sommes d'argent et utiliseraient toujours le même stratagème.

Le ou les suspects téléphoneraient à des aînés en se faisant passer pour leurs petits-fils. Ils prétendraient avoir des problèmes et /ou être dans une situation d'urgence et demanderaient qu'ils leur fassent parvenir immédiatement de l'argent. Ils insisteraient pour que leurs parents ne soient pas mis au courant et mentionneraient les rembourser dès que possible. Le ou les arnaqueurs pourraient également avoir un complice qui entrerait en communication avec la personne âgée en prétendant être un policier ou un avocat. La victime transférerait, par le biais d'un service de transfert d'argent en ligne, de l'argent de son compte à son présumé « petit-fils ». Parfois, le ou les suspects iraient même récupérer l'argent demandé au domicile de la victime.

Voici donc quelques conseils de prévention afin d'éviter de tomber dans de tels pièges :

- N'offrez jamais d'information privilégiée à votre interlocuteur.
- Demandez-lui des détails et validez ces informations avec les parents ou d'autres membres de la famille.
- Assurez-vous de l'identité de votre interlocuteur en lui posant quelques questions personnelles auxquelles seuls vos vrais petits-enfants sauront répondre.
- Ne faites jamais un virement d'argent télégraphique, peu importe les circonstances.
- Ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit par téléphone ou sur Internet à moins d'être sûr du destinataire.

Pour des conseils de prévention supplémentaires sur la fraude par Internet, par téléphone ou par la poste auprès des aînés, consultez [cette section du site Internet](#) de la Sûreté du Québec.

Si vous avez été victime d'une arnaque de ce genre, il est important d'appeler son service de police local. Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264.

NOUVEAU SERVICE --TEXTO AU 9-1-1 POUR CERTAINES CLIENTÈLES



Comme vous le savez peut-être, une nouvelle technologie de type 9-1-1 IP a été déployée au cours des derniers mois par *Bell Canada*. Cette nouvelle technologie ouvre plusieurs possibilités aux centres 9-1-1 du Canada et ceux qui l'ont implantée peuvent inclure de nouvelles fonctionnalités.

Notre centre d'appel 9-1-1 prévoit offrir un nouveau service aux citoyens et visiteurs dans le territoire de votre municipalité à compter du 1er décembre 2015. Il s'agit du **Texto au 9-1-1**, service **réservé** aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentent un trouble de la parole (SMTP). Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a décidé d'établir ce service qui est déployé progressivement au Canada, au fur et à mesure que les installations techniques des entreprises de télécommunications et des centres 9-1-1 le permettent.

Au Québec, la plupart des centres 9-1-1 se sont mis d'accord pour offrir ce service à compter du 1er décembre 2015. Nous avons donc dû adapter nos systèmes afin de nous conformer à ce service qui est uniforme à travers le Canada.

IMPORTANT : Pour bénéficier de ce service, les personnes SMTP **doivent** s'inscrire au préalable, sans frais, auprès de leur **fournisseur de service sans fil (cellulaire)**, et non auprès du centre 9-1-1. La personne doit disposer d'un appareil téléphonique (**modèle compatible** avec le service) qui permet de tenir à la fois un appel et une session texto en simultané. Chaque fournisseur de service cellulaire publie une liste des appareils admissibles.

En cas d'urgence, les personnes SMTP **inscrites au service** devront d'abord faire un **appel téléphonique** normal cellulaire au 9-1-1; le centre d'appels d'urgence est alors automatiquement informé de la nécessité d'entreprendre une conversation par message texte avec l'appelant, selon la langue indiquée (français ou anglais).

Si vous désirez davantage de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec nous en contactant le service à la clientèle de CAUCA au numéro 1-866-927-9811, ou par courriel à serviceclient@cauca.ca

RAPPEL IMPORTANT : Un appel téléphonique vocal au 9-1-1 reste le seul moyen de recevoir de l'aide dans les situations d'urgence pour les personnes non inscrites au service Texto au 9-1-1 réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou présentant un trouble d'élocution. Il n'est PAS POSSIBLE de texter directement au 9-1-1 au Canada.

LES COLLATIONS ÉNERGISANTES REPRÉSENTENT UNE SOURCE D'ÉNERGIE COMPLÉMENTAIRE QUI NOUS PERMET DE CHARGER SES BATTERIES AVANT UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE BIEN RÉCUPÉRER PAR LA SUITE.

Bien qu'il existe des collations commerciales intéressantes, il n'en demeure pas moins qu'elles finissent souvent par coûter plus cher et elles sont parfois moins savoureuses et moins adaptées à vos activités sportives que celles préparées à la maison à partir d'ingrédients de base.

Voici une délicieuse recette de « **bouchées énergisantes au beurre d'arachide** ».

Temps de préparation : 15 minutes

Rendement : 20 bouchées

Ingrédients

- ¾ tasse (175 ml) de flocons d'avoine
- 8 dattes dénoyautées, hachées finement (ou 1/3 tasse (80 ml) de raisins secs)
- ½ tasse (125 ml) de beurre d'arachide naturel
- ¼ tasse (60 ml) de miel
- ½ tasse (125 ml) de céréales Rice Krispies
- 150 g de chocolat noir fondu

Mode de préparation

1. Mélanger les flocons d'avoine, les dattes, le beurre d'arachide et le miel dans un grand bol.
2. Ajouter les céréales Rice Krispies et mélanger délicatement.
3. Déposer le bol pendant 5 minutes au congélateur.
4. Façonner en boules l'équivalent à 2 c. à table (30 ml) du mélange.
5. Tremper dans le chocolat et déposer dans une assiette recouverte d'un papier parchemin.
6. Réfrigérer quelques minutes et déguster.

Commentaires

Le repos du mélange au congélateur permettra de le rendre plus ferme et plus facile à manipuler.

Garder les bouchées au réfrigérateur dans un contenant hermétique pour éviter qu'elles ramollissent et qu'elles collent ensemble.



INFO-SANTÉ 8-1-1

Info-Santé 8-1-1 est un service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel.

Le 8-1-1 est le numéro de téléphone unique de ce service. Composer le 8-1-1 permet de joindre rapidement une infirmière en cas de problème de santé non urgent. Le service est offert 24 heures par jour, 365 jours par année. Toute personne résidant au Québec peut appeler Info-Santé 8-1-1 pour elle-même ou pour un proche.

Les infirmières d'Info-Santé 8-1-1 donnent des conseils et peuvent répondre aux questions concernant la santé. Elles peuvent aussi, au besoin, vous diriger vers une ressource appropriée dans le réseau de la santé. Appeler Info-Santé 8-1-1 permet souvent d'éviter de se rendre inutilement à la clinique ou à l'urgence. Toutefois, en cas de problème grave ou de besoin urgent, il est important de composer le 9-1-1 ou de se rendre à l'urgence.

Voici des exemples de situations où vous pouvez appeler Info-Santé 8-1-1 :

- Vous souffrez d'une grippe qui dure depuis plusieurs jours et vous vous demandez si vous devriez voir un médecin.
- Votre enfant se réveille avec une forte fièvre et vous vous demandez si vous devriez le conduire à l'urgence.
- Vous voulez savoir quoi faire pour soulager la démangeaison et l'enflure causées par une piqûre d'insecte.
- Vous avez des questions concernant les ressources du réseau de la santé.




LES CHEVALIERS DE COLOMB

1025, St-Simon, Sainte-Madeleine




CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE JANVIER 2016

Assemblée des membres :	mardi le 19 janvier 2016
Souper Smoked meat :	vendredi 22 janvier 2016
Heure de prière :	mardi le 26 janvier 2016 à 19h30 à l'église
Brunch :	dimanche le 31 janvier 2016 de 9h00 à 12h00
Séance information :	dimanche le 31 janvier 2016 19h30 pour les futurs membres
Souper spaghetti :	vendredi le 5 février 2016 
Messe des Chevaliers :	dimanche le 7 février 2016
Cérémonie d'accueil 1^{er} degré :	dimanche le 7 février 2016 à 19h00

F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE



ACTIVITÉS :

Bingo :		tous les mardis à 13 h 30
Pétanque tapis et pétanque atout		tous les jeudis à 13 h 00

Micheline (450) 795-6477 ou (450) 795-0166

Bienvenue aux membres extérieurs de la FADOQ

CERCLE DE FERMÈRES DE SAINTE-MADELEINE



Prochaine réunion :	Mercredi le 10 février à 19 h 00 invitée Madame Anne-Marie-Leduc nous renseigne sur le métier d'une travailleuse sociale, comment se fait l'évaluation d'une personne qui doit être encadrée ou placée dans un établissement adapté à cette personne.
---------------------	---

Bienvenue à tous !

Pour information : Ghislaine : (450) 795-6407

FÉVRIER 2016

Calendrier des collectes

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	 1 Session ordinaire du conseil à 20 h ----- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	2	3	4	 5 DÉCHETS	6
7	INSPECTEUR EN BÂTIMENT	9	10	11 Collecte des matières organiques ----- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	 12 Collecte des matières recyclables	13
 14 Bonne St-Valentin	INSPECTEUR EN BÂTIMENT	16	17	18 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	 19 DÉCHETS	20
21	INSPECTEUR EN BÂTIMENT	23	24	25 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	 26 Collecte des matières recyclables	27
28	INSPECTEUR EN BÂTIMENT					

BIBLIOTHÈQUE

1040 A, rue St-Simon (sous-sol de la Caisse Desjardins) Sainte-Madeleine

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi : 18h30 à 20h30

Mercredi : 18h30 à 20h30

Samedi : 10h00 à 12h00



Téléphone : (450) 795-3959

Télécopieur : (450) 795-3736

Courriel : madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Bureau municipal :

3541, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

Téléphone :

(450) 795-6272

Télécopieur :

(450) 795-3180

Courriel:

info@stemariemadeleine.qc.ca / loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca

Site internet :

www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture :

lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30

vendredi de 8 h 30 à 12 h